

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 14 mars 2016, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Madame Sylvie Joly, conseillère, messieurs François Deschamps, Martin Chartrand, Michel Marin et Claude Lepage, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Était absente : Madame Jocelyne Bishop Ménard, conseillère.

**Introduction**

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

**16-03-6384**

Reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux

**CONSIDÉRANT** que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

**CONSIDÉRANT** que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2).

**CONSIDÉRANT** que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

**CONSIDÉRANT** que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

**CONSIDÉRANT** que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,  
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

.... **ADOPTÉE** ....

**Période de questions**

Aucune intervention.

**16-03-6385**

Levée de la séance extraordinaire du 14 mars 2016

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,  
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 14 mars 2016 soit levée à 19 h 35.

.... **ADOPTÉE** ....

---

Denise Godin-Dostie,  
Mairesse

---

Claude Madore  
Secrétaire-trésorier et directeur général